

Acte pour changer les limites des comtés de Montcalm et de Joliette pour les fins électorales.

Acte visant à établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des communes du Canada.

Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du Canada par le gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union.

Acte pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection et de tout ce qui se rattache aux élections des membres de la Chambre des communes dont la validité est contestée.

Acte concernant les droits d'exportation imposés sur les bois de construction par la législature de la province du Nouveau-Brunswick.

Acte pour amender l'Acte 34 Vict., ch. 43, intitulé : « Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868. »

Acte concernant les chargements sur le pont des navires.

Acte concernant les navires, leur enregistrement, leur inspection et leur classification.

Acte pour amender de nouveau les actes concernant

l'administration et l'amélioration du havre de Québec.

Acte pour amender et refondre et pour étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection de certains des produits principaux de provenance canadienne.

Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédures dans les causes criminelles.

Acte visant à amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins.

* * *

RÉSERVES

Les bills suivants ont été réservés :

Acte pour faire droit à John Robert Martin.

Acte concernant l'engagement des matelots.

Acte pour faire de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels.

* * *

AJOURNEMENT

Son Excellence le Gouverneur-Général s'étant retiré,

Sur la motion de l'hon. M. AIKINS, le Sénat s'ajourne alors jusqu'au 13 août.